

ANTIDOTE hebdo

Le flash infos de la CGT Finances Publiques 44

N° 120 / Juillet 2012



JOUR DE CARENCE

L'abrogation de cette mesure de pure démagogie anti-fonctionnaire est une des revendications de la plate-forme intersyndicale.

En attendant, la CGT recense toutes les situations particulières sujettes à interprétation et/ou génératrice de problèmes dans l'application du dispositif, notamment en ce qui concerne les cas d'exclusion (prolongation, arrêts autres que le premier en cas d'affection de longue durée, accident de service, congé de longue durée ou de longue maladie, de maternité, de paternité, d'adoption).

A surveiller également, le montant de la retenue pratiquée, tous les éléments de la rémunération n'étant pas affectés.

N'hésitez pas à vous faire connaître.

RETRAITE 60 ANS

La possibilité de prendre sa retraite à 60 ans a été rétablie partiellement, avec effet au 1er novembre 2012, pour les salariés ayant 4 ou 5 trimestre cotisés avant leur 20ème anniversaire et remplissant la condition de durée de cotisation.

Voir l'analyse de la confédération CGT :

<http://www.cgt.fr/Un-decret-qui-change-la-donne.html>

Les collègues concernés peuvent d'ores et déjà déposer leur demande auprès du service RH.

Certaines imprécisions demeurent cependant, notamment pour les fonctionnaires. La section CGT Finances Publiques 44 travaille à la mise en place d'une information complète à la rentrée.

SUR VOS TABLETTES

La CGT va à votre rencontre. Voici le calendrier prévisionnel des HMI pour septembre :

le 04 : Pornic, Nantes municipale, et dans les locaux de l'ex-DI : Liaisons Rem, France Domaine, Centre gestion retraites, Nantes amendes, Paierie régionale

le 06 : Saint-Nazaire finances, Saint-Nazaire foncier, Cambronne (avec Versailles), Nantes CHU

le 10/09 : TGE

le 11/09 : Châteaubriant, Ancenis finances, Ancenis trésorerie.

En projet : Savenay, Ponchâteau, Blain, Nort sur Erdre, Le Loroux Bottereau et Rezé.

CONDITIONS DE VIE AU TRAVAIL

Le comité national de suivi du plan d'action sur les conditions de vie au travail s'est réuni le 3 juillet. La CGT note des avancées, mais l'essentiel reste à gagner.

Deux éléments importants :

- la reconnaissance par l'administration de la responsabilité professionnelle comme cause de suicide ou de tentative dès lors que l'enquête aboutit à cette conclusion
- la réponse positive à la demande de la CGT d'un droit d'initiative exclusif des agents pour l'organisation d'un espace de dialogue (EDD).

Compte rendu intégral de la réunion sur notre site national :

http://www.financespubliques.cgt.fr/IMG/pdf/cr_comite_de_suivi_conditions_de_vie_au_travail.pdf

SI T'ES SAGE, T'AURAS UNE IMAGE

Suite des mésaventures de Scannulator dans le Val d'Oise...

L'arrêt le 8 juin du scannage expérimental des déclarations de revenus ne signe pas l'arrêt des problèmes.

Au 29 juin, il restait 79 650 déclarations papier à taxer (sur un total de 400 000 environ).

Conséquence : un retard de 50% du volume des relances « prime

pour l'emploi » qui sont faites en l'absence d'indication du temps de travail sur la déclaration.



Ce qui veut dire que nombre de contribuables risquent de ne pas percevoir leur PPE dans les délais normaux.

Et donc : réception à prévoir, appels téléphoniques et mails... le tout dans un climat que la direction générale va électriser par son refus de communiquer publiquement envers les usagers et la presse sur l'échec de l'expérimentation. Elle pousse même le vice jusqu'à rendre les contribuables responsables car ils auraient dû déclarer leur nombre d'heures sans relance...CQFD !

Cerise sur le gâteau, les images disponibles (dans le portail métiers) des déclarations scannées avant l'arrêt du dispositif sont très grises. Problème mineur non résolu à ce jour...

QUAND LE BÂTIMENT VA...

Les organisations syndicales siégeant au CHS-CT 44 ont écrit au ministère pour demander où en est, près de 5 ans après son annonce, le projet de réhabilitation de l'Hôtel des Finances de Saint-Nazaire pour accueillir les services du Centre Foncier.

Depuis, les 2 bâtiments se dégradent, les travaux d'entretien y étant faits à minima.

Le regroupement des 2 sites aboutirait à un entassement des agents. S'y ajoute l'absence de parking propre en zone payante.

La recette municipale et la recette des finances posent de leur côté un problème de loyer élevé.

La trésorerie de l'hôpital, qui ne suit pas le déménagement vers la nouvelle cité sanitaire, va se trouver isolée au sein d'une « friche médicale », sans restauration collective, et les accès devront faire l'objet d'aménagements...

Enfin, rappelons que la fermeture du restaurant inter-administratif du centre foncier, auquel la DSF de l'époque a pris une part active, a amené au conventionnement de 2 et bientôt 3 établissements, dont 2 privés, ce qui coûte fort cher au budget de l'action sociale.

Tout milite donc pour le regroupement, que propose et défend la CGT, des 5 sites nazairiens (230 agents) sur un seul, choisi pour permettre un environnement de travail satisfaisant en termes de locaux, d'accessibilité, de stationnement et de restauration collective.

ABONNEZ VOUS !

Lecteur/lectrice assidu-e d'Antidote hebdo ? Pour le recevoir par mail dès sa parution (en couleurs et avec les liens actifs !), ainsi que l'essentiel de l'information CGT locale et nationale, inscription en retournant le bulletin disponible sur notre site :

<http://www.financespubliques.cgt.fr/44/>



ou auprès d'un-e militant-e CGT.

**BONNES VACANCES,
ET RENDEZ-VOUS EN SEPTEMBRE !**